

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 375

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dharréville, M. Dufègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 1ER A

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« cinq ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Garantir la maîtrise publique des infrastructures de transports. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent affirmer comme objectif prioritaire en matière d'investissement dans le système des transports, la nécessité de garantir la maîtrise publique des infrastructures existantes ou à venir.